FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	D8J07Series
Numéro d'enregistrement	N/A
Synonymes	Aucun(e)(s).
Date de publication	le 13-03-14
Numéro de version	01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun.
Identification de la société	Hewlett-Packard France 1 avenue du Canada 91947 les Ulis France Numéro de téléphone 0 820 211 211 Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-760-710-0048 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Description générale des risques	Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation.
Résumé des dangers	
Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé humaine	Non classé comme présentant un risque pour la santé.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Donnée inconnue.
Principaux symptômes	Donnée inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquettage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Contient :	Alkydiol, Bleu pigmenté, Eau, Ethyl alkyldiol, pyrrolidone-2
Phrase(s) R	Donnée inconnue.
Phrase(s) S	Donnée inconnue.
Numéro d'autorisation	Donnée inconnue.
Informations supplémentaires de l'étiquette	Sans objet.
2.3. Autres dangers	Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	> 70	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification : **DSD:** -					
CLP : -					
Ethyl alkyldiol	< 15	Propriétaire -	-	-	
Classification : **DSD:** -					
CLP : -					
pyrrolidone-2	< 10	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
Classification : **DSD:** Xi;R36					
CLP : Eye Irrit. 2;H319					
Alkydiol	< 5	Propriétaire -	-	-	
Classification : **DSD:** Xi;R36					
CLP : Eye Irrit. 2;H319					
Bleu pigmenté	< 5	Propriétaire -	-	-	
Classification : **DSD:** -					
CLP : -					

Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.
Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.
Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

No notes to physicians.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO2, eau ou poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers	Donnée inconnue.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Donnée inconnue.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Porter l'équipement personnel de protection approprié.
Pour les secouristes	Donnée inconnue.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
6.4. Référence à d'autres sections	Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Formule
Alkydiol (CAS Propriétaire)	VME	10 mg/m3	Aérosol

Limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Donnée inconnue.
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Donnée inconnue.
Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
Protection des yeux/du visage	Donnée inconnue.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Donnée inconnue.
- Divers	Donnée inconnue.
Protection respiratoire	Donnée inconnue.
Risques thermiques	Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène	Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
État physique	Liquide.
Formule	Donnée inconnue.
Couleur	Cyan
Odeur	Donnée inconnue.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	9 - 10
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	>= 110.00 °C (>= 230.00 °F) Pensky-Martens Closed Cup
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non déterminé
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés oxydantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

COV (% en poids)	< 96.017 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique et/ou des hydrocarbures de faible masse moléculaire.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Donnée inconnue.
Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.
Contact avec les yeux	Donnée inconnue.
Symptômes	Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune information disponible.

Composants	**Espèce**	**Résultats d'essais**
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
Aiguë		
Oral		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg

Corrosion ou irritation de la peau	Donnée inconnue.
Blessure ou irritation grave des yeux	Donnée inconnue.
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.
Sensibilisation cutanée	Donnée inconnue.
Mutagénicité des cellules germinales	Donnée inconnue.
Caractère cancérigène	Donnée inconnue.
Toxicité reproductive	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Donnée inconnue.
Danger par aspiration	Donnée inconnue.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit		**Espèce**	**Résultats d'essais**
D8J07Series (CAS Mélange)			
Aquatique			
Aiguë			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	< 750 mg/l, 96 heures

Composants		**Espèce**	**Résultats d'essais**
Alkydiol (CAS Propriétaire)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	51000 - 57000 mg/l, 96 heures
Crustacé	CE50	Daphnie	102, 48 Heures
Poisson	CL50	Poisson	1000, 96 Heures
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	10330 - 16360 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Ablette (Alburnus alburnus)	> 10000 mg/l, 96 heures
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures

12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée inconnue.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	
Alkydiol	-1.76
pyrrolidone-2	-0.85
Facteur de bioconcentration (BCF)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires	Donnée inconnue.
Emballage contaminé	Donnée inconnue.
Code des déchets UE	Donnée inconnue.
Informations / Méthodes d'élimination	Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement. Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

RID

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

ADN

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

IATA

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

IMDG

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Non réglementé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
Réglementations nationales	Donnée inconnue.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Donnée inconnue.

SECTION 16: Autres informations

Références	Donnée inconnue.
Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15	R36 Irritant pour les yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Informations relatives à la révision	1. Identification du produit et de l'entreprise: Nom commercial alternatif Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation Informations écologiques : Écotoxicité SECTION 12: Informations écologiques: Toxicité en milieu aquatique
Informations de formation	Donnée inconnue.
Clause de non responsabilite	La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.
Date de publication	le 13-03-14

Informations relatives au fabricant	Hewlett-Packard Company 3000 Hanover Street Palo Alto, California 94304-1112 US (Ligne directe) 1-503-494-7199 (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland Open Cup
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
VIe	Seuil Limite
TSCA	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
COV	Composés Organiques Volatils